



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

| Avis DEP n° 2017 - 27 | | |
|--|--|-------------------------|
| Avis direct (expert délégué) Date : 5 juillet 2017 | Objet : Capture temporaire et relâcher sur place d'un mâle agressif de Cygne tuberculé (<i>Cygnus olor</i>) – Châlons-en-Champagne (51) | Avis : favorable |

Contexte

Un mâle, protégeant son territoire et sa progéniture, se montre agressif vis-à-vis des embarcations de l'Office de Tourisme et des kayaks sur les cours d'eau du centre-ville.

Cela pose des problèmes de sécurité publique mais également des interrogations sur la préservation de l'animal lui-même qui peut être blessé lors de ces attaques.

Il est donc envisagé de faire intervenir l'ONCFS pour capturer l'animal et lui couper les rémiges afin de l'empêcher de voler jusqu'à la mue.

Questions au CSRPN

L'intervention sur cet individu remet-elle en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de la population de Cygne tuberculé ?

Supports de réflexion

- le CERFA 13 614*01
- Une note explicative de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en -Champagne
- Une note méthodologique de l'ONCFS

Analyse du CSRPN

Bruno FAUVEL rapporteur.

Un Cygne tuberculé, pour protéger sa progéniture, a des comportements agressifs vis-à-vis des usagers des canaux de la ville de Chalons-en-Champagne. Si ce comportement est normal dans le milieu naturel il a ici un caractère particulier car, d'une part l'usage ludique et touristique est régulier, et d'autre part la faible largeur des canaux ne permet pas à l'animal de disposer d'une zone de sécurité pour ses oisillons.

La mesure proposée par l'ONCFS de sectionner les plumes de vol d'une des ailes de l'adulte à 15 cm de l'insertion doit permettre de diminuer l'agressivité car l'animal sera diminué dans ses déplacements. Cette action sera sans impact sur l'oiseau car la mue prochaine remplacera le plumage.

Avis du CSRPN

Avis favorable pour la capture et la coupe des plumes de vol d'une des ailes de ce Cygne tuberculé.

L'expert-délégué du CSRPN,
vice-président de la commission dérogation
espèces protégées,
Bruno FAUVEL